

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

(1 pouvoir)

Absents : 1

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars à dix-huit heures quinze,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSANT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSANT J, LEGER C, JOUAN J, LE BRUN B, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAITRE G, BRISSET C, GODEY C, LE MOIGNE V, HUBERT C, LEGER M, THOMINET O.

Présence de Mme ACCOSSATO, Receveur municipal.

Absent excusé représenté : M. NOEL qui a donné pouvoir à M. JOUAN

Date de convocation

24/03/2016

Date d'affichage :

15/04/2016

Un scrutin a eu lieu, Mme LE MOIGNE V a été nommée secrétaire.

O B J E T

Compte de gestion 2015
=====

Approbation du Compte de gestion en conformité avec le compte administratif 2015 – Budget principal et budgets annexes du CAMPING et des GITES

Le rapprochement entre le compte de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes CAMPING et GITES, établi par Madame ACCOSSATO Sandrine, Receveur de la Commune de Surtainville, et la comptabilité tenue par l'ordonnateur, révèle que les documents sont conformes en tous points.

Il est par conséquent proposé d'adopter le compte de gestion 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du budget 2015 principal et budgets annexes CAMPING et GITES, conforme au compte administratif 2015.

même séance

Compte administratif 2015
=====

Approbation du compte administratif 2015 budget Principal et Annexes CAMPING et GITES

Le compte administratif est un compte de résultats. Il retrace comptablement l'activité de la collectivité de l'exercice passé et, à ce titre, il recense l'ensemble des réalisations budgétaires de l'exercice auquel il se rapporte.

Pour l'exercice 2015, l'activité budgétaire de la Commune de Surtainville pour la période comptable du 01/01/2015 au 31/12/2015 est exposée dans les documents suivants :

BUDGET PRINCIPAL

L'annexe retrace, suivant les dispositions de l'instruction M14, les mouvements de l'exercice budgétaire 2015, qui se résument ainsi :

<u>I – SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	en euros
Dépenses	731 177.99
Recettes (+excédent N-1)	1 617 599.96
Résultat : Excédent	+ 886 421.97

<u>II – SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses réalisées (+déficit N-1)	690 774.22
Recettes réalisées (+excédent N-1)	463 285.46
Résultat d'exécution : Déficit	- 227 488.76

Reste à réaliser Dépenses	81 612.00
Reste à réaliser Recettes	27 755.00
Résultat des restes : besoin de financement	- 53 857.00

Résultat global Dépenses	772 386.22
Résultat global Recettes	491 040.46
Résultat global : besoin de financement	- 281 345.76

Le compte administratif 2015 produit donc le résultat comptable suivant :

Section de fonctionnement : Excédent	+ 886 421.97
Section d'investissement : besoin de financement	- 281 345.76
Le résultat net de l'exercice 2015 est donc égal à Soit 658 933.21 € hors restes à réaliser	+ 605 076.21

BUDGET ANNEXE DES GITES

L'annexe retrace, suivant les dispositions de l'instruction M4, les mouvements de l'exercice budgétaire 2015, qui se résument ainsi :

<u>I – SECTION D'EXPLOITATION</u>	en euros
Dépenses	87 201.63
Recettes (+excédent N-1)	211 591.16
Résultat : Excédent	+ 124 389.53

<u>II SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses réalisées (+déficit N-1)	23 049.95
Recettes réalisées (+excédent N-1)	34 217.93
Résultat d'exécution : Excédent	+ 11 167.98

Reste à réaliser Dépenses	5 561.00
Reste à réaliser Recettes	0.00
Résultat des restes : besoin de financement	- 5 561.00

Résultat global Dépenses	28 610.95
Résultat global Recettes	34 217.93
Résultat global : EXCEDENT	+ 5 606.98

Le compte administratif 2015 produit donc le résultat comptable suivant :

Section d'exploitation : Excédent	+ 124 389.53
Section d'investissement : excédent	+ 5 606.98
Le résultat net de l'exercice 2015 est donc égal à : (soit 135 557.51 € Hors restes à réaliser)	+ 129 996.51

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

L'annexe retrace, suivant les dispositions de l'instruction M4, les mouvements de l'exercice budgétaire 2015, qui se résument ainsi :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT	en euros
Dépenses	250 978.16
Recettes (+excédent N-1)	313 149.39
Résultat : Excédent	+ 62 171.23

II – SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées (+déficit N-1)	42 772.12
Recettes réalisées (+excédent N-1)	52 714.32
Résultat d'exécution : excédent	+ 9 942.20

Reste à réaliser Dépenses	9 982.00
Reste à réaliser Recettes	0.00
Résultat des restes : besoin de financement	- 9 982.00

Résultat global Dépenses	52 754.12
Résultat global Recettes	52 714.32
Résultat global : besoin de financement	- 39.80

Le compte administratif 2015 produit donc le résultat suivant :

Section de fonctionnement : Excédent	+ 62 171.23
Section d'investissement : besoin de financement	- 39.80
Le résultat net de l'exercice 2015 est donc égal à (soit +72 113.43 € Hors Restes à réaliser)	+ 62 131.43

Ceci exposé, Monsieur le Maire se retire de la salle pour le vote du compte administratif.
Mr Jouan fait procéder au vote.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes CAMPING et GITES.

même séance

Affectation des résultats 2015
=====

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Après avoir examiné le compte administratif 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que celui-ci fait apparaître :

- BUDGET PRINCIPAL : un excédent de fonctionnement de 886 421.97 €

- BUDGET ANNEXE GITES : un excédent de fonctionnement de 124 389.53 €

- BUDGET ANNEXE CAMPING : un excédent de fonctionnement de 62 171.23€

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation et doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2015

- capitalise pour partie le résultat de fonctionnement 2015 soit 281 345.76 € en section d'investissement du budget principal 2016, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),

- affecte le solde en reports à nouveau, soit 605 076.21 € en section de fonctionnement, nature 002 (excédents antérieurs reportés).

BUDGET ANNEXE DES GITES 2015

- affecte le résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe des gîtes en reports à nouveau, soit 124 389.53 € en section de fonctionnement, nature 002 (excédents antérieurs reportés).

BUDGET ANNEXE DU CAMPING 2015

- capitalise pour partie le résultat de fonctionnement 2015 soit 39.80 € en section d'investissement du budget annexe du camping 2016, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),

- affecte le solde en reports à nouveau, soit 62 131.43 € en section de fonctionnement, nature 002 (excédents antérieurs reportés).

même séance

Subventions 2015
(complément)

=====

Le maire rappelle que les subventions ont été votées par délibération n°2016-006 du 21 janvier 2016 et n°2016-016 du 25 février 2016, cependant il propose de compléter ces délibérations d'attribution des subventions allouées pour l'année 2016 pour tenir compte des demandes suivantes :

Association sportive du Collège Le Castillon

Par courrier du 12 janvier dernier, l'association sportive du collège le Castillon des Pieux a sollicité notre collectivité pour obtenir une aide au financement d'un voyage au ski pour 9 élèves domiciliés sur notre commune. Or un élève a été omis de la liste des enfants domiciliés à Surtainville. Par conséquent, le collège sollicite l'attribution d'une aide identique pour celui-ci. Après délibération, considérant qu'il avait été accepté d'octroyer une subvention de 20 € par élève domicilié sur la commune, soit 180 € pour les 9 enfants indiqués sur la première liste reçue, pour ce séjour au ski (délibération 2016-006), le conseil municipal décide d'attribuer également 20 € à cet élève omis, ce qui représentera une subvention totale de 200 € (10 collégiens) pour ce séjour au ski. Cette somme sera versée au collège qui réattribuera à chaque élève concerné.

Association Rêves

L'association Rêves réalise les rêves des enfants gravement malades. Lors de l'examen des subventions, il avait été décidé de ne pas attribuer d'aide à cette association. Toutefois, un enfant de Surtainville étant concerné, le maire propose au conseil municipal de revoir sa position et de verser une subvention de 20 €. Après discussion et délibération, le conseil municipal y est favorable et attribue la somme de 20 € à cette association – délégation départementale de la Manche, pour l'enfant concerné.

Championnats de France 2016 Horse Ball

Trois jeunes filles de Surtainville sont cavalières au complexe hippique des Pieux et pratiquent le horse-ball. Elles participeront en mai 2016, avec leur équipe « cadets » aux championnats de France à Lamotte Beuvron où elles représenteront les couleurs de la Normandie. Elles sollicitent une aide de la commune pour les aider à faire face au montant de leur déplacement qui est à leur charge.

Le maire propose aux membres d'attribuer la somme de 20 € par jeune concernée.

Un élu concerné à l'affaire ne prend pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à cette proposition et attribue la somme de 20 € à chaque jeune fille concernée. La somme sera versée à leurs parents.

CCAS

Le maire expose que le budget 2016 du CCAS vient d'être voté précédemment à la présente réunion de conseil. Après discussion entre les membres et en accord avec la receveuse municipale, il a été décidé que le repas des aînés ne serait plus pris en charge financièrement par le budget CCAS à compter de 2016 mais par le budget communal. Par contre, les membres du CCAS interviendront toujours au niveau de l'organisation du repas. Aussi, la subvention qui était attribuée habituellement par la commune au CCAS pour la participation aux frais du repas des aînés n'a plus à l'être à partir de cette année. Elle n'a donc pas été prévue dans le budget 2016 Commune. Ceci entendu, après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal y est favorable.

même séance

Adhésions/Participations
2016

=====

Association A.N.E.L.

L'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) sollicite l'adhésion de notre commune pour l'année 2016 sachant que le barème des cotisations pour les communes de

1 000 à 30 000 habitants est sur la base de 0.185 € par habitant.

L'association a pour objet essentiel d'assurer une liaison permanente avec les pouvoirs publics, et d'aider au développement du potentiel touristique des communes. Compte tenu que cette association n'a pas, par le passé, apporté de soutien à notre commune au niveau des problèmes rencontrés pour l'application de la loi Littoral, après délibération, le conseil municipal décide de ne pas adhérer à cette association.

Lutte collective contre les rongeurs aquatiques

Convention Pluriannuelle 2016-2018 avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON)

Il est fait un point sur les résultats des travaux de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Douve en 2015 ainsi que sur les perspectives 2016 à savoir :

- Un renforcement de l'animation du réseau de piégeurs et de la sensibilisation sur la prévention des risques sanitaires, ainsi que de nouveaux investissements en cages pour répondre aux demandes des piégeurs.
- La généralisation de campagnes de piégeages intensives et localisées sur des zones prioritaires suite aux essais réalisés en 2015.
- La poursuite de la mise en place de points de collecte, composés d'un congélateur et d'un bac d'équarrissage, pour l'élimination des cadavres de rongeurs régulés et à travers un ramassage par le service public d'équarrissage.
- La poursuite de l'incitation à un ramassage des cadavres et une destruction à travers le plan d'élimination par équarrissage mis en place par la FDGDON, par indemnisation à 3.50 € du témoin de capture dont le cadavre a été éliminé par le système d'équarrissage. La FDGDON propose une convention triennale 2016-2018 corroborant avec le contrat d'animation qu'elle a signé avec l'AESN jusqu'au 31/12/2018.

Le conseil municipal prend connaissance de ladite proposition de convention portant sur la définition des modalités de mise en place des opérations de régulation des populations de rongeurs aquatiques et de leur conduite collective à l'échelle du bassin versant de la Douve pour les années 2016-2018.

La participation des collectivités reste calculée selon la même clé de répartition que les années précédentes. Aussi, pour les trois premiers volets, la participation sollicitée pour notre collectivité pour 2016 s'élève à 352 € (trois cent cinquante-deux euros) montant calculé en fonction du nombre d'habitants (1/3) et de la surface communale sur la base des communes engagées dans le programme de lutte collective sur ce bassin (2/3). Le montant de la participation au volet indemnisation sera précisé en fin d'année 2016, une fois les collectes des témoins de capture réalisées.

Après délibération, le conseil municipal accepte de participer aux opérations de régulation des populations de rongeurs aquatiques et donne son accord pour la signature de cette convention triennale avec la FDGDON pour les années 2016-2018, s'engage à régler les participations correspondantes et délègue au maire ou à son représentant tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

même séance

Vote des taux d'imposition 2016

=====

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le projet de budget principal 2016 qui sera présenté après le vote des taux d'imposition, a été prévu sans recours à l'augmentation des impôts.

Aussi, considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2016, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer, pour l'année 2016, les mêmes taux d'imposition que ceux pratiqués en 2015.

Les taux votés sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	9.95 %
Taxe foncière sur Propriétés Bâties	20.67 %
Taxe foncière sur Propriétés Non Bâties	35.81 %

même séance

Budget Primitif 2016

=====

Le projet de budget primitif 2016 : budget principal COMMUNE et budgets annexes des Gîtes et du Camping, est proposé conformément aux projets examinés par les commissions communales de janvier et février 2016, et à la délibération n°2016-017 du conseil municipal du 25 février 2016 relative aux orientations budgétaires 2016. Ainsi, le projet de budget primitif 2016 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes budgétaires, à :

2 317 685.97 € Pour le budget principal
228 549.53 € Pour le budget annexe des Gîtes
335 218.43 € Pour le budget annexe du Camping

Les annexes 1 à 3 détaillent les inscriptions proposées pour chacun des budgets. Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le budget primitif 2016 de la Commune de Surtainville, budget principal et budgets annexes

- pour la section de fonctionnement /exploitation : au niveau du chapitre ;
- pour la section d'investissement :
 - ❖ Au niveau de l'opération lorsqu'elle est utilisée,
 - ❖ Au niveau de l'article pour les dépenses non intégrées à une opération (ex : 2188, etc...)

tel qu'il suit :

2 317 685.97 € Pour le budget principal
228 549.53 € Pour le budget annexe des Gîtes
335 218.43 € Pour le budget annexe du Camping

- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 - Budget Primitif 2016

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	en euros
DEPENSES	<u>1 402 468.21</u>
Chapitre 011 Charges à caractère général	293 560.21
012 Charges de personnel	346 900.00
014 Atténuation de produits	106 393.00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000.00
023 Virement à la section d'investissement	340 493.00
042 Opérations d'ordre entre sections	4 192.00
65 Autres charges gestion courante	53 400.00
66 Charges financières	36 600.00
67 Charges exceptionnelles	200 930.00

RECETTES	<u>1 402 468.21</u>
Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté	605 076.21
042 Opérations d'ordre entre sections	11 000.00
70 Produits des services	110 550.00
73 Impôts et taxes	356 105.00
74 Dotations et participations	168 952.00
75 Autres produits gestion courante	128 100.00
76 Produits financiers	21 685.00
77 Produits exceptionnels	1 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT	en euros
DEPENSES	<u>915 217.76</u>
Article 001 solde d'exécution d'investissement reporté	227 488.76
Article 020 Dépenses imprévues Investissement	10 000.00
040 Opérations d'ordre entre sections	11 000.00
1641 Emprunts	187 617.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	8 400.00
2031 Frais d'études	15 000.00
2033 Frais d'insertion	4 000.00
2051 Concessions, droits similaires	3 000.00
204131 Dept : bien mobilier, matériel	1 463.00
2041512 Subvention GFP rat : bâtiments, inst	7 237.00
2111 Immos corp. terrains nus	17 000.00
2115 Terrains bâtis	10 000.00
2151 Réseaux de voirie	40 000.00
2183 Matériel de bureau et informatique	5 000.00
2188 Autres immo corporelles	30 752.00
2312 Aménagement de terrains	33 000.00
2313 Immos en cours travaux bâtiments divers	236 100.00
2315 Immos en cours-inst. techn	8 000.00
275 Dépôts et cautions versées	240.00
4581 29 Opération sous mandat n°29 Trvx remembrement	59 920.00

RECETTES	915 217.76
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	340 493.00
040 Opération d'ordre entre sections	4 192.00
10222 FCTVA	10 023.00
1068 Affectation (excédents de fonctionnement)	281 345.76
1321 Subvention Etat	5 000.00
1323 Subvention d'investissement Département	43 641.00
13251 Subvention du GFP rattachement	110 442.00
1328 Subventions Autres	40 193.00
1341 Dotation Equipement Territoires Ruraux	53 359.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	8 400.00
275 Restitution de dépôts versés	898.00
4582 29 Opération sous mandat n°29 Remembrement	17 231.00

Annexe 2 - Budget Primitif 2016

BUDGET ANNEXE DES GITES

SECTION D'EXPLOITATION	en euros
DEPENSES	180 489.53
Chapitre 011 Charges à caractère général	47 941.31
012 Charges de personnel	44 000.00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	3 000.00
023 Virement à la section d'investissement	27 703.02
042 Opérations d'ordre entre sections	7 849.00
65 Autres charges gestion courante	1 000.00
67 Charges exceptionnelles	48 996.20

RECETTES	180 489.53
Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté	124 389.53
70 Ventes produits fab, prest serv	1 100.00
75 Autres produits gestion courante	55 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT	en euros
DEPENSES	48 060.00
Article 020 Dépenses imprévues Investissement	3 000.00
2153 Installations à caractère spécifique	13 000.00
2181 Install.générales, agenc., aménagt	17 000.00
2184 Mobilier	499.00
2188 Autres immo corporelles	1 000.00
2313 immos en cours-constructions	13 561.00
RECETTES	48 060.00
Article 001 Solde d'exécution d'inv.reporté	11 167.98
021 Virement section d'exploitation	27 703.02
040 Opérations d'ordre entre sections :	
Détail : 2188 autres immo	4 853.00
28131 amort. construction bat.	2 429.00
28181 amort. Instal. Générales	567.00
	7 849.00
10222 FCTVA	1 340.00

Annexe 3 - Budget Primitif 2016
BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'EXPLOITATION	en euros
DEPENSES	278 109.43
Chapitre 011 Charges à caractère général	139 243.36
012 Charges de personnel	70 000.00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	1 000.00
023 Virement à la section d'investissement	9 558.20
042 Opérations d'ordre entre sections	46 361.00
65 Autres charges gestion courante	600.00
66 Charges financières	5 859.00
67 Charges exceptionnelles	487.87
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	5 000.00

RECETTES	278 109.43
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	62 131.43
042 Opérations d'ordre entre sections	6 477.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations serv.	208 800.00
76 Produits financiers	2.00
77 Produits exceptionnels	699.00

SECTION D'INVESTISSEMENT	En euros
DEPENSES	57 109.00
020 Dépenses imprévues	1 200.00
040 Opérations d'ordre entre sections	6 477.00
Détail : 13913 Subv. Départements 687.00 €	
13918 Subv. Autres 5 790.00 €	
1641 Emprunt	24 000.00
165 Cautions	1 150.00
2051 concessions droits similaires	300.00
2181 Install. Générales, agenc., amen	3 200.00
2183 Matériel de bureau et inform.	800.00
2188 Autres matériels divers	1 000.00
2312 Immos en cours - terrains	13 982.00
2313 Immos en cours-constructions	5 000.00
RECETTES	57 109.00
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	9 558.20
040 Opérations d'ordre entre sections	46 361.00
Détail :	
2183 matériel de bureau et inform. 315.00 €	
2188 Autres immo 6 710.00 €	
28032 Frais de recherche et dev. 753.00 €	
28128 Amortissem. autres terrains 4 577.00 €	
28131 amort. Construct° bâtim 23 758.00 €	
28138 Amort. Autres construct° 3 382.00 €	
28151 amort. Install complexes 394.00 €	
28181 Amort. Instal. Générales 200.00 €	
28182 Amort. Matériel transport 1 873.00 €	
28183 amort.matériel bureau-infor. 174.00 €	
28188 Amort autres immob corpo. 4 225.00 €	
1068 Autres réserves Affectation	39.80
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 150.00

même séance

Conseil Municipal
=====

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25 février 2016
Aucune observation n'est formulée, le compte rendu est adopté.

Même séance

Décisions du Maire
=====

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014-066 du 10 avril 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire en ce qui concerne le présent mandat,
Le Maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :

Décisions diverses :

N° 2016-008 du 26/02/2016 – Finances : Remboursement de sinistre de Groupama pour un montant de 176.18 €TTC, correspondant à la fourniture de la serrure de la porte de la réserve des sanitaires des laguettes.

N° 2016-009 du 07/03/2016 – Marché Public – Achat d'une prestation Feu d'artifice pour la fête du 10/07/2016, pour un montant de 1 500.00 € TTC auprès de PLEIN CIEL à 61700 Champsecret – Budget Principal 2016.

N° 2016-010 du 16/03/2016 – Marché Public – Remise en état des toitures de divers bâtiments suite à la tempête du 08/02/2016, pour un montant de :

Budget Commune : logements communaux : 660.00€ et salle St Pierre : 60.00 € TTC

Budget Camping : logement de fonction : 70.00 € HT soit 77.00 € TTC

Budget Gîtes : gîte 126 : 55.00 € TTC

auprès de Mickaël ROULLAND à 50340 Bricqueboscq.

Même séance

Action Sociale
Contrat Enfance
Jeunesse
=====

Contrat Enfance Jeunesse Garderie périscolaire /TAP /Accueil Loisirs

Mme LE BRUN rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre notre collectivité et la CAF pour la garderie périscolaire/accueil loisirs est arrivé à échéance le 31 décembre 2015.

Désormais tous les contrats des communes du canton sont alignés sur celui de la communauté de communes des Pieux – un seul contrat par territoire.

Afin de préparer le renouvellement du CEJ pour la période 2016-2019, la commune doit renvoyer l'attestation des actions inscrites dans le CEJ et qui sont à renouveler dans le nouveau contrat ainsi que les projets de développement pour 2016-2019. De plus, le maire doit être autorisé par le conseil municipal à signer le nouveau contrat enfance jeunesse.

La nouvelle convention d'objectifs et de financement CEJ n'est pas encore connue.

Ceci entendu, il est proposé aux membres de se prononcer sur la signature du renouvellement Contrat Enfance Jeunesse à compter du 1er janvier 2016 pour la période 2016-2019, ainsi que sur les actions à y inscrire.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide de renouveler les actions déjà inscrites précédemment et autorise le maire ou son représentant à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté de Communes des Pieux (contrat de territoire) pour la période 2016-2019.

Enquête de satisfaction auprès des familles

Mme LE BRUN fait savoir qu'en raison d'une baisse de fréquentation du centre de loisirs, une enquête de satisfaction est lancée à l'initiative de la mairie auprès des familles.

Même séance

Réforme carte hospitalière
=====

Le maire donne connaissance d'un courrier émanant du Président du Conseil Départemental de la Manche, adressée à Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, relatif à la réforme de la carte hospitalière et aux groupements hospitaliers territoriaux. Il est demandé à la ministre de recevoir une délégation d'élus et de parlementaires afin de lui présenter les attentes et les besoins de nos populations.

Après délibération, le conseil municipal fait part de son mécontentement général au sujet des groupements hospitaliers territoriaux concernant notre département et de son attachement à l'accès aux soins et au droit de chacun à bénéficier d'un service de

proximité. Les membres soutiennent l'action et appuient la demande du Président du Conseil Départemental de la Manche relative à la réforme de la carte hospitalière. Un courrier sera adressé en ce sens à l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Même séance

Commissions

=====

Compte rendus de commissions Chemins/Travaux

1°) M. et Mme TOLLEMER Robert – 15 route du Pont des Mares, sollicitent l'autorisation de créer un accès de 5 m de large à leur champ cadastré YD 22, sur la voirie communale n°26 route du Pont des mares – antenne desservant le lieudit La Bergerie, à une distance de 11.50 m du VC 26 principal (ex RD 117) et à 12.50 m de l'antenne VC 26 de la Bergerie. La commission donne un avis favorable. Les travaux d'empierrement seront à la charge de M. et Mme TOLLEMER.

Le conseil municipal valide la décision de la commission communale.

2°) La commission s'est rendue au restaurant L'Amarre, en présence de M. Guillaume TRAVERT, afin d'examiner sa demande d'isolation intérieure du bâtiment. La commission a constaté les travaux déjà effectués. Le fonctionnement du restaurant est normal. En raison de l'ampleur des travaux à prévoir pour isoler intérieurement ce bâtiment par une dalle, la commission émet un avis défavorable à cette demande. De plus, les problèmes d'inondation seraient à régler au préalable.

Il est fait part également de lames de terrasse affaissées et du problème de fuite au niveau de la toiture. Si besoin, les lames pourront être changées par les employés communaux. Pour la fuite, M Jouan se chargera d'aller contrôler.

Le conseil municipal, dans l'immédiat, valide la décision de la commission communale sur ce dossier, les travaux n'ayant pas été prévus budgétairement cette année. Ce dossier d'isolation reste en attente d'une relance ultérieure de programmation de travaux.

Même séance

Personnel communal

=====

Plan de formation

Le maire fait savoir que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a émis, au cours de sa séance du 25 février 2016, un avis favorable à la mise en œuvre du plan de formation 2016. Le maire donne lecture du projet de plan de formation relatif à l'ensemble des agents.

Aussi, ceci entendu, le conseil municipal valide le plan de formation 2016 tel que transmis au CDG 50 et autorise le maire à prendre toutes décisions nécessaires pour mettre en application celui-ci ainsi que les formations complémentaires éventuelles ne faisant pas partie de ce plan suite au recrutement d'un agent en contrat aidé CUI à la mairie. Le remboursement aux agents des frais de déplacement éventuels sera pris en charge par la collectivité si non indemnisés par le CNFPT (indemnités kilométriques et/ou frais de repas).

Même séance

Cession véhicule

=====

Vente voiture 4L camionnette

Le maire rappelle que suite à l'acquisition d'un véhicule d'occasion Renault Clio diesel société auprès de la communauté de communes des Pieux, il a été décidé de vendre le véhicule communal CTTE Renault 4L de 1988 immatriculé 2797 SF 50 au plus offrant sur la base d'un prix de vente minimum de 500 €.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE la vente en l'état du véhicule suivant : Camionnette RENAULT R4 immatriculée 2797 SF 50, date de 1^{ère} mise en circulation : 21/01/1988, énergie Essence, au prix de 500 euros ;

Même séance

Questions diverses

=====

Alarme Camping

Suite au vol constaté au bureau du camping, Mme LEGER Colette rappelle qu'il a été inscrit au budget primitif 2016 annexe du camping qui vient d'être voté, une somme en section d'investissement pour installer une alarme.

Deux solutions sont envisagées :

- soit l'achat et la pose d'une alarme simple sans système de surveillance ;
- soit l'achat et la pose d'une alarme avec un abonnement annuel comprenant :

- abonnement location et télésurveillance vidéo,
- abonnement réseau GSM GPRS,
- abonnement location télécommande,
- un contrat d'entretien annuel.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à l'une ou l'autre des 2 solutions proposées, donne tous pouvoirs au maire pour retenir la solution la plus adéquate et signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

Travaux Taret

Le maire fait part des travaux temporaires de réparation du taret (porte) effectués par la Communauté de Communes des Pieux. Reste en suspens le problème de protection de l'ouvrage par un « brise lame » car les services de la DDTM n'y sont pas favorables. La Communauté de communes des Pieux a décidé de poser des palplanches pour la prochaine marée.

Groupe scolaire

Dans le cadre de l'étude de restructuration du groupe scolaire de Surtainville effectuée par la Communauté de Communes des Pieux et du rapport du programmiste, le maire informe les membres que la CCP souhaite un lancement rapide du scénario retenu pour la rénovation du restaurant scolaire ainsi que pour l'aménagement d'un parking en bout du plateau scolaire.

Emplacement rôtisseur

Mr LECUREUIL Benjamin des Moitiers d'Allonne sollicite l'autorisation de rôtir sur le parking du fourneau durant la saison estivale 2016, à la place de son père Christian LECUREUIL qui ne souhaite pas continuer. Le maire fait part de sa rencontre avec le demandeur. Monsieur LECUREUIL Benjamin devra procéder au nettoyage de l'emplacement occupé à chaque présence sur le parking.

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire : Jérôme BONNISSENT